



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU MARDI 31 MARS 2026

Convocation le 27 mars 2026

Affichage le 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le vingt-sept deux mille vingt-six, se sont réunis, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 16 janvier 2026
2. Fixation des taux d'imposition 2026
3. Création d'un emploi permanent
4. CLECT 2026
5. Validation du périmètre des bâtiments de France
6. Subvention des associations
7. Questions diverses

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Membres présents : POLATO Serge, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, SERRUS Hélène, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie, DELPINO Geoffrey Membres absents ayant donné procuration : VERDAGUER Céline donne procuration à POLATO Serge SAMSON Michel donne procuration à DUVAL Christine
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : DELCASSO François	

La séance a été ouverte à 19h05 sous la présidence de M. le Maire

Le conseil municipal a désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire DELCASSO François

Après avoir procédé à l'appel et fait signer la feuille de présence, M. le Maire a constaté que les conditions de quorum étaient réunies pour délibérer valablement.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance

I. Validation du procès-verbal du 16 janvier 2026

Monsieur le Maire procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le PV du Conseil municipal du 16/01/2026 est adopté à l'unanimité des voix.

15 votes pour,

II. Fixation du taux d'imposition

Les taxes foncières proposées sont identiques à celles de 2025 soit :

- Taxes foncières sur le bâti : 35.62 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.06 %
- Taxe d'habitation : 8.68 %
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 60 %

Après débat ouverture du débat au sein du conseil municipal, les taux suivants sont adoptés à la majorité des voix

- Taxes foncières sur le bâti : 35.62 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.06 %
- Taxe d'habitation : 8.68 %
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 58.00 %

La délibération est adoptée à la majorité des voix,

10 votes pour,

2 votants contre.

3 s'abstiennent

III. Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel nous étions, c'est-à-dire la mise en disponibilité de l'agent David EXTREMERA.

Suite à sa demande de réintégration nous ne pouvons le réintégrer qu'à condition qu'un poste soit ouvert. Or, tous les postes d'adjoint techniques titulaires sont occupés (CM du 12/12/2026 votant 2 postes).

Il est également rappelé que le régime de disponibilité est très structuré, il est possible que la commune lui verse les aides aux retours à l'emploi.

La délibération est adoptée à la majorité.

14 votes pour,

1 S'abstient

IV. CLECT 2026

Monsieur le Maire explique que la somme qui sera versée à la commune par la COMCOM est de 73 861€ par an, soit 6155 € par mois.

La délibération est adoptée à la majorité des voix.

15 votes pour,

V. Validation du périmètre des bâtiments de France

Suite à la décision d'intégrer la sécherie dans les bâtiments de France, un nouveau périmètre doit être réévalué et revoté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15 votes pour,

VI. Subvention des associations

Monsieur le maire propose les montants ci-joint aux associations qui ont demandé une subvention à la commune, et seront votées chacune indépendamment.

Club de volley	200
----------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

13 votants contre.

2 S'abstiennent

Ecole de Musique Capcir Ht-Conflent	200
-------------------------------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

15 votes pour,

La Cab en fête	10 000
----------------	--------

Stéphane GAUMOND se retire pour le vote

Il est procédé au vote à main levée

12 votes pour,

1 votant contre.

1 S'abstient

Rugby Athlétique Cerdagne Capcir	200
----------------------------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

15 votes pour,

Ski Club Capcir Haut-Conflent	200
-------------------------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

15 votes pour,

Ski club cambre d'aze	200
-----------------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

15 votes pour,

Chemin Faisant	300
----------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

15 votes pour,

APE Ecole de La Cabanasse	300
---------------------------	-----

Il est procédé au vote à main levée

15 votes pour,

VTT	200
-----	-----

Il est procédé au vote à main levée
15 votes pour,

TRAIN JAUNE	200
-------------	-----

Il est procédé au vote à main levée
15 pour,

AVC 66	0
--------	---

Il est procédé au vote à main levée
13 votes pour,
2 S'abstiennent

ADMR	500
------	-----

Il est procédé au vote à main levée
15 votes pour,

Pourquoi pas	80
--------------	----

Il est procédé au vote à main levée
15 pour,

La Cab sardaniste	300
-------------------	-----

Il est procédé au vote à main levée
13 votes pour,
2 votants contre.

Cerdagne rando	0
----------------	---

Il est procédé au vote à main levée
13 votes pour,
2 S'abstiennent

Judo Font-Romeu	0
-----------------	---

Il est procédé au vote à main levée
15 pour,

Foot	200
------	-----

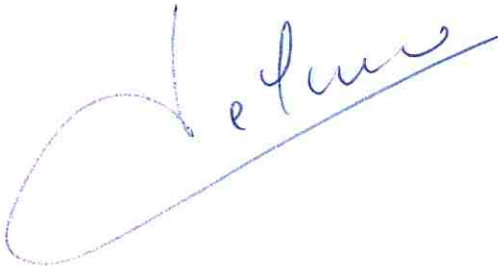
Il est procédé au vote à main levée
15 pour,

VII. Questions diverses

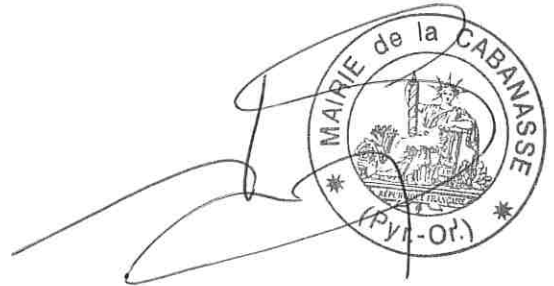
Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le secrétaire,
François DELCASSO



Le Maire,
Serge POLATO



MAIRIE de la CABANASSE
(Pyr.-Or.)

